Déclaration de conformité des emballages

Règlement (UE) 2025/40 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages

1. Produits et emballages concernés

Tenue de travail ACTIVE GEAR® - modÈle Glint APRON - Vêtements de travail durables et fonctionnels, conçus pour le confort et la protection en milieu industriel.

2. Coordonnées du fabricant

ACTIVE GEAR SA
Route de Chantemerle 58d
1763 Granges-Paccot
Switzerland

3. Déclaration de responsabilité

Cette déclaration de conformité des emballages est établie sous la responsabilité d'Active Gear SA sur la base de la documentation et des informations techniques disponibles à la date d'émission.

4. Déclaration de conformité

Active Gear SA déclare que, sur la base de la documentation fournisseur et des informations techniques actuellement disponibles, les emballages utilisés pour les produits Active Gear® : **WWGLINWA** sont conformes aux exigences applicables du règlement (UE) 2025/40 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages.

Active Gear SA évalue et documente la conformité des emballages à l'aide des déclarations des fournisseurs, des rapports d'essai et des fiches techniques matières, ainsi que de spécifications contrôlées décrivant la composition des matériaux et la recyclabilité des composants d'emballage concernés.

5. Portée et validité

Cette déclaration s'applique exclusivement aux produits et à la configuration d'emballage contrôlée identifiés ci-dessus. Elle doit être révisée après toute modification des matériaux, de la composition, du fournisseur, du procédé de fabrication ou de la conception de l'emballage.

Cette déclaration destinée aux clients ne remplace pas la documentation technique spécifique aux emballages ni la déclaration UE de conformité requises par les articles 38 et 39 et les annexes VII et VIII du règlement (UE) 2025/40, le cas échéant.

Pierre-Alain CLÉMENT
Administrateur Active Gear SA
Granges-Paccot, 2026-09-18

ISO 9001:2015
ISO 14001:2015
ISO 45001:2018